



Commission scolaire  
**DES PHARES**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Pour diffusion immédiate**

#### ***Envoi des avis d'imposition annuelle de taxe scolaire retardé et fermeture estivale***

**Rimouski, le 2 juillet 2014** - Veuillez prendre note qu'exceptionnellement cette année, les avis d'imposition annuelle de la taxe scolaire de la Commission scolaire des Phares seront envoyés au début septembre (et non en juillet comme ces dernières années).

Également, la réception du centre administratif sera fermée quatre semaines pendant la période estivale, soit du 14 juillet au 8 août 2014 inclusivement.

Ces situations sont causées principalement par le retard dans la disponibilité des règles budgétaires pour l'année financière 2014-2015.

-30-

Source : Jean-François Parent  
Directeur général  
418 723-5927

#### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.